

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2010-12-13 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 13<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille dix à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard,  
Mesdames les conseillères : Diane Godin,  
Chantale Hamelin,  
Esther Savard,  
Anick Leclerc  
Messieurs les conseillers: Philippe Gignac  
Jacquelin Martel (absent)

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

**Rés.1245-12-2010**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption du procès-verbal du 8 novembre 2010
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt des procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme
7. Dépôt du procès-verbal de la Commission des loisirs
8. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
9. Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif
10. Avis de motion, règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2011
11. Avis de motion, modification du terme d'emprunt règlement 104-1
12. Avis de motion, relatif à la modification des règlements de zonage et de lotissement (retiré)

13. Avis de motion et présentation du projet de règlement pour le traitement des élus
14. Adoption du règlement RC-02-01 concernant les animaux
15. Adoption de la politique de gestion contractuelle
16. Avance de fonds, règlement 106
17. Distribution des surplus au 31 décembre 2009
18. Vente de terrain à madame Marie-Claude Laforest
19. Dérogation mineure, 129 rue Nelson
20. Transport adapté de Portneuf – participation financière 2011
21. Appui à La Course de la banquise Portneuf
22. Décompte progressif#5 Construction et Pavage Portneuf et Groupe Qualitas
23. Entente LBC Courtier Immobilier
24. Acceptation de soumission pour forages exploratoires
25. Autorisation à la Résidence Portneuvienne pour le cadastrage
26. Assentiment évaluation Résidence Portneuvienne
27. Implantation de la Résidence Portneuvienne
28. Nomination du président de la Commission des loisirs
29. Contribution financière, Saint-Vincent-de-Paul
30. Commandites, Comité des loisirs Camping Panoramique
31. Calendrier des séances ordinaires 2011
32. Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes
33. Formation du comité de négociation
34. Période de questions sur les sujets traités.
35. Levée de l'assemblée

**Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 6 décembre 2010. (du 2 novembre au 6 décembre 2010)**

**Rés.1246-12-2010**

**Adoption du procès-verbal du 8 novembre 2010.**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le procès-verbal du conseil de Ville du 8 novembre 2010 soit accepté tel que présenté.

**Rés.1247-12-2010****Adoption des comptes à payer.**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 763 051.87 \$.

Liste des comptes à payer	119 481.62 \$
Liste des chèques émis	135 548.49 \$
Liste transaction internet	24 984.02 \$
Liste chèques manuels	436 182.52 \$
Liste des salaires	46 855.22 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

---

Danielle M. Bédard, directrice générale

**Dépôt des procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme**

Les procès-verbaux des assemblées du Comité consultatif d'urbanisme tenues le 9 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2010 sont déposés au conseil municipal, le 6 décembre 2010.

**Dépôt du procès-verbal de la Commission des loisirs**

Le procès-verbal de l'assemblée de la Commission des loisirs tenue le 17 novembre 2010 est déposé au conseil municipal, le 6 décembre 2010.

**Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement**

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité Culture et Embellissement tenue le 17 novembre 2010 est déposé au conseil municipal, le 13 décembre 2010.

**Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif**

Un rapport budgétaire comparatif en date du 30 novembre 2010 est déposé au conseil municipal, le 13 décembre 2010.

**Avis de motion, règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2011**

Je, Diane Godin conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2011.

**Avis de motion, modification du terme d'emprunt règlement 104-1**

Je, Chantale Hamelin conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le terme de remboursement d'emprunt du règlement 104-1 concernant les travaux de la 1<sup>re</sup> Avenue, de la 2<sup>e</sup> Avenue et des rues transversales.

### **Avis de motion et présentation du projet de règlement pour le traitement des élus**

Je, Anick Leclerc conseillère, donne avis par le présente et dépose un projet de règlement abrogeant le règlement 014 et fixant le traitement des élus municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Un avis public résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté sera donné par la greffière.

#### **Rés.1248-12-2010 Adoption du règlement RC-02-01 concernant les animaux**

**Attendu qu'**une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le règlement « Règlement RC-02-01 concernant les animaux » soit adopté.

#### **Rés.1249-12-2010 Adoption de la politique de gestion contractuelle**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accepte la nouvelle politique de gestion contractuelle, numéro G-2010-12.

#### **Rés.1250-12-2010 Avance de fonds, règlement 106**

**Considérant que** le règlement numéro 106 « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 350 000\$ » a été approuvé le 6 mai 2010 par monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**Considérant que** ledit règlement décrétait un emprunt de 300 000 \$, remboursable sur une période de quinze (15) ans pour des travaux de voirie;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf demande une avance de fonds à la Caisse Populaire Desjardins de l'Anse (Portneuf) pour ledit règlement et ce, jusqu'à son financement à long terme.

#### **Rés.1251-12-2010 Distribution des surplus 2009**

**Considérant qu'**après vérification par la firme Bédard & Guilbault, comptables agréés les surplus libres et affectés ont été établis;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accepte les soldes au 31 décembre 2009, comme suit :

Surplus libre	121 832.28 \$
Surplus affecté aux sinistres	25 000.00 \$
Surplus affecté réfection bâtiment municipal	10 000.00 \$
Surplus affecté aux immeubles industriels municipaux	22 933.68 \$

**Rés.1252-12-2010**      **Vente de terrain à madame Marie-Claude Laforest**

**Considérant que** la Ville de Portneuf possède la lisière de terrain entre la clôture du « Parc Lemay » et la propriété de madame Marie-Claude Laforest;

**Considérant que** madame Laforest souhaite agrandir son stationnement;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf consente à vendre, pour un (1) dollar, à madame Marie-Claude Laforest une partie du lot 2 980 829 soit environ 3 pieds par 10 pieds.

**QUE** les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

**QUE** monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette vente de terrain.

**Rés.1253-12-2010**      **Dérogation mineure, 129 rue Nelson**

**Attendu** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 28 octobre 2010;

**Attendu qu'**un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 18 novembre 2010;

**Attendu que** la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage numéro 274 à l'article 3.4.2.3;

**Attendu que** la demande de dérogation mineure est pour permettre au propriétaire de réduire la marge latérale du côté est de deux (2) mètres à zéro (0) mètre suite à la vente du lot 2 980 498;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage numéro 274 pour l'immeuble matricule 9872 48 6858 pour la zone Rm-1 sur le lot 2 980 497 du cadastre officiel du Québec, sis au 129 rue Nelson.

**Rés.1254-12-2010**      **Transport adapté de Portneuf – participation financière 2011**

**Attendu que** le Transport adapté est administré par la municipalité mandataire (Ville de Saint-Basile) et dessert les municipalités participantes de la MRC de Portneuf;

**Attendu que** le service du Transport Adapté est offert par l'entreprise privée;

**Attendu que** les tarifs sont de 2,75\$ pour un déplacement simple à l'intérieur du territoire et de 6,00\$ pour un déplacement simple à l'extérieur du territoire;

**Attendu que** la contribution globale escomptée du milieu (usagers et municipalités) ne peut être supérieure à 35% des coûts estimés du service;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** la contribution de la Ville de Portneuf pour l'année 2011 sera de 6 681.78 \$ et versée à la Ville de Saint-Basile.

**Rés.1255-12-2010      Appui à La Course de la banquise Portneuf**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte d'appuyer la Course de la banquise Portneuf pour leur 8<sup>e</sup> édition qui se tiendra le 12 février 2011 par une subvention d'une somme de 2 500 \$, d'un soutien de 2 000 \$ représentant 100 heures de coordination pour l'événement et par les services suivants, d'une valeur n'excédant pas 1 500 \$,

- prêt d'équipement et de personnel de la municipalité pour le déneigement des stationnements au Parc récréonautique
- prêt de la capitainerie de la marina et du site du Parc Léon-Provancher incluant le bassin de la marina le 12 février de 10 à 15 heures
- prêt du Carrefour (2 étages) le 12 février de 17 à 24 heures
- prêt de la coordonnatrice aux loisirs pour sa participation aux assemblées, un maximum de 10 heures, reliée à la course de la banquise

**Rés.1256-12-2010      Décompte progressif#5 Construction Pavage Portneuf et Groupe Qualitas**

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise un cinquième paiement à l'entrepreneur Construction et Pavage Portneuf inc. pour les travaux de réfection de la 1<sup>re</sup> Avenue, la 2<sup>e</sup> Avenue et des rues transversales – Phase 1, tel que recommandé par BPR, au montant de 180 911.45 \$ taxes incluses.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise un quatrième paiement au Groupe Qualitas pour les travaux de réfection de la 1<sup>re</sup> Avenue, la 2<sup>e</sup> Avenue et des rues transversales (laboratoire contrôle du sol), tel que recommandé par BPR, au montant de 7 185.22 \$ taxes incluses.

**Rés.1257-12-2010      Entente LBC Courtier Immobilier**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf refuse la proposition de règlement de LBC Courtier Immobilier (Benoît Caron) faite en date du 23 novembre 2010 par l'intermédiaire de leurs procureurs Gingras Vallerand Barma Laroche Amyot.

**Rés.1258-12-2010      Acceptation des soumissions pour forages exploratoires**

**Considérant que** trois soumissions ont été reçues pour les forages exploratoires;

Samson & Frères inc.	86 270.36 \$
Groupe Puitbec	91 441.17 \$
Les Puits du Québec	88 265.99 \$

**Considérant que** Mission HGE a procédé à l'analyse de la conformité des soumissions;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf mandate Samson & Frères inc. pour la réalisation des forages exploratoires dans le cadre du projet en recherche en eau pour un montant de 86 270.36 \$ taxes incluses.

**QUE** la Ville de Portneuf mandate Mission HGE pour des honoraires professionnels dans le cadre du projet en recherche en eau souterraine pour un montant de 9 952.75 \$ taxes incluses.

**QUE** ces dépenses seront affectées au fond de roulement et seront remboursées sur dix (10) ans :

2012	9 196 \$
2013	9 196 \$
2014	9 196 \$
2015	9 196 \$
2016	9 196 \$
2017	9 196 \$
2018	9 196 \$
2019	9 196 \$
2020	9 196 \$
2021	9 196 \$

**Rés.1259-12-2010      Autorisation à la Résidence Portneuvienne pour le cadastrage**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal autorise la Coopérative de Solidarité la Résidence Portneuvienne à faire cadastrer le terrain en arrière de l'hôtel de ville pour une superficie de 4 645,2 mètres carrés (50 000 pieds carrés) incluant deux servitudes de passage : une pour l'égout pluvial d'une largeur de cinq (5) mètres le long de la clôture à l'ouest de la Résidence Portneuvienne et une autre d'une largeur de deux mètres située entre l'hôtel de ville et la Résidence Portneuvienne.

**Rés.1260-12-2010 Assentiment évaluation Résidence Portneuvienne**

**Considérant que** la firme DE RICO Experts-Conseils a déposé un rapport d'évaluation pour le projet de la Résidence Portneuvienne;

**Considérant que** la firme DE RICO Experts-Conseils a estimé la valeur imposable de l'immeuble à 1 300 000 \$;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal confirme son assentiment concernant la valeur foncière estimée, par la firme DE RICO Experts-Conseils, de 1 300 000 \$ pour l'immeuble de la Résidence Portneuvienne tout en sachant qu'elle sera établie ultérieurement par le service d'évaluation de la MRC de Portneuf.

**Rés.1261-12-2010 Implantation de la Résidence Portneuvienne**

**Considérant que** monsieur Gilles Laflamme, architecte a déposé un plan d'implantation de la future Résidence Portneuvienne;

**Considérant que** le conseil municipal a rencontré le comité administratif de la Coopérative de Solidarité la Résidence Portneuvienne le 30 novembre dernier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte une marge latérale ouest de 5,150 mètres et une marge avant de 24,700 mètres en tant que marge avant respectant un certain alignement avec les bâtiments voisins, lesquelles normes d'implantation ainsi que l'autorisation des usages seront modifiées par l'adoption des nouveaux règlements d'urbanisme au printemps prochain.

**Rés.1262-12-2010 Nomination du président de la Commission des loisirs**

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur Pierre Renaud soit nommé président de la Commission des loisirs suite à la démission de monsieur Denis Gagnon.

**Rés.1263-12-2010 Contribution financière, Saint-Vincent-de-Paul**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser une contribution financière au montant de 500.00 \$ à la Saint-Vincent-de-Paul.

**Rés.1264-12-2010 Commandite au Comité des loisirs, Camping Panoramique**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;



**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser une commandite au montant de 250.00 \$, selon le barème argent, au Comité des loisirs du Camping Panoramique.

**Rés.1265-12-2010      Calendrier des séances ordinaires 2011**

**Considérant que** l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Portneuf, pour l'année 2011 :

DATES	HEURE	ENDROIT
Lundi 10 janvier	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 14 février	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 14 mars	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 11 avril	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 9 mai	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 13 juin	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 11 juillet	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 8 août	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 12 septembre	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Mardi 11 octobre	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 14 novembre	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 12 décembre	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Rés.1266-12-2010      Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes**

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

**QUE** le bureau municipal soit fermé pour la période des Fêtes du 23 décembre 2010 à midi jusqu'au 4 janvier 2011 inclusivement; étant entendu qu'un employé de la ville sera en tout temps en mesure de répondre à un appel au numéro de téléphone d'urgence.

**Rés.1267-12-2010      Formation du comité de négociation**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf retienne les services de Monsieur Guy Tassé pour la négociation du renouvellement de la convention collective conformément à son offre de service.

**QUE** madame Danielle M. Bédard, directrice générale et monsieur Denis Dion, directeur des travaux publics soient nommés représentants de la Ville de Portneuf au sein du comité de négociation.

**Levée de l'assemblée**

Madame la conseillère Esther Savard demande la levée de l'assemblée à 20 : 28 hres.

---

Maire

---

Greffière